



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le mercredi 29 octobre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 29 octobre 2025

• (1630)

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC)): La séance est ouverte.

Bonjour et bienvenue à la huitième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité poursuit son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du premier groupe; certains sont avec nous en ligne et d'autres sont ici en personne. Nous avons des représentants de l'Association des chefs de police des Premières Nations, de la nation Nishnawbe Aski, ainsi que de la Police provinciale de l'Ontario.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, qui sera suivie de quelques questions.

Puisqu'un des représentants de la Police provinciale de l'Ontario est ici en personne, nous pouvons commencer par lui.

Est-ce vous qui ferez l'exposé, ou est-ce que ce sera votre collègue en ligne?

Inspecteur Marcel Beaudin (Bureau des services de police autochtones, Police provinciale de l'Ontario): C'est moi qui le ferai, monsieur.

Le vice-président (Jamie Schmale): Très bien, inspecteur, la parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes.

Insp. Marcel Beaudin: Parfait, merci.

Merci beaucoup de nous accueillir et de nous permettre d'être représentés ici.

Boozhoo. Aaniin. Nindizhinikaaz Marcel Beaudin. Je suis fier d'appartenir à la Première Nation de Henvey Inlet et au clan de la martre. Je travaille pour la Police provinciale de l'Ontario en tant qu'inspecteur au sein du Bureau des services policiers autochtones. Je suis également coprésident du Comité sur les services policiers avec les peuples autochtones de l'Association canadienne des chefs de police. Ce comité fournit des conseils sur les questions liées aux services de police durables et à l'amélioration de la sécurité publique pour les peuples autochtones partout au Canada. Je travaille dans le domaine des services de police auprès des Premières Nations depuis 2005. Bon nombre des discussions que nous avons il y a 20 ans sur l'équité dans les services policiers se poursuivent aujourd'hui.

Je suis accompagné en ligne de l'inspecteur Michael Kreis de la Police provinciale de l'Ontario, commandant de détachement du groupe de Sioux Lookout. L'inspecteur Kreis est responsable des

services policiers dans trois Premières Nations isolées dans le cadre d'ententes du volet deux. Il travaille en étroite collaboration avec les dirigeants des Premières Nations sur les priorités locales en matière de services policiers, telles que l'application des règlements des Premières Nations, et collabore constamment avec l'équipe des services juridiques de la nation Nishnawbe Aski afin de faire progresser les efforts en matière de sécurité communautaire et de reconnaissance juridique.

L'OPP administre actuellement les services de police de 17 Premières Nations en vertu de l'Entente sur les services policiers des Premières Nations de l'Ontario. Nous fournissons des services spécialisés à trois Premières Nations dans le cadre d'ententes du volet deux. Nous fournissons des services de police directs à 22 Premières Nations. Nous collaborons avec neuf services de police autochtones autogérés représentés par l'Indigenous Police Chiefs of Ontario, qui dessert collectivement 86 communautés autochtones dans toute la province. En 2025, nous avons soutenu les services de l'IPCO en répondant à 888 appels de service par l'intermédiaire de notre centre opérationnel provincial. La Police provinciale de l'Ontario fournit une réponse intégrée, une excellence en matière d'opérations et d'enquête, ainsi qu'un soutien de première ligne lorsque c'est nécessaire, compte tenu du manque de ressources et de services résultant de la structure policière des Premières Nations. En vertu de la Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers, la Police provinciale de l'Ontario a pour mandat de fournir des services de police aux communautés des Premières Nations.

Nos recommandations sont simples. Cependant, je vous présente mon point de vue professionnel et personnel pour souligner l'importance de ces recommandations. Nous recommandons la reconnaissance des services de police des Premières Nations comme un service essentiel; un financement à long terme et durable pour les services policiers des Premières Nations au-delà des services policiers de première ligne, y compris le financement d'unités spécialisées et d'agents d'engagement communautaire, souvent négligés mais essentiels pour changer la perception de la police dans les communautés; des modifications aux politiques sur la retraite de la Commission du régime de retraite de l'Ontario pour les membres de la Police provinciale de l'Ontario qui pourraient vouloir travailler pour les services de police des Premières Nations; un financement désigné pour soutenir l'application des lois et des règlements des Premières Nations, ainsi que des mécanismes de poursuite pour les faire respecter.

Je suis fier d'être un agent de la Police provinciale de l'Ontario. Mon travail m'offre une plateforme incroyable pour encourager le changement au sein de mon organisation. Cependant, en raison de mon parcours personnel et professionnel, j'ai toujours été attiré par les services de police autochtones. Bien qu'on m'ait proposé des postes de direction dans les services de police des Premières Nations, j'ai dû décliner ces offres. Malgré cet honneur, l'instabilité et la structure des services de police des Premières Nations, associées à un manque de ressources et de services adéquats, rendent difficile tout engagement, surtout avec une famille à soutenir et une hypothèque à payer.

Les agents qui travaillent dans les services de police des Premières Nations font preuve d'un courage extraordinaire. Ils risquent non seulement leur vie et leur sécurité physique et mentale, mais aussi leur sécurité financière. Leur dévouement mérite le soutien structurel nécessaire à leur épanouissement.

Les services des Premières Nations en Ontario sont en outre entravés par les restrictions liées à la retraite de la Commission des pensions de l'Ontario. Ces politiques créent des obstacles systémiques au recrutement et à la rétention d'agents et de dirigeants expérimentés de la Police provinciale de l'Ontario dans les services de police des Premières Nations. Récemment, le régime de retraite des juges provinciaux a été modifié afin de suspendre temporairement les limites fondées sur les revenus pour les juges à la retraite, ce qui permet que leurs prestations de retraite ne soient pas réduites, quel que soit le nombre de jours travaillés.

Même avec un financement équitable, nous devons reconnaître que les services de police des Premières Nations sont désavantagés au départ, à cause de décennies de sous-financement et d'inégalités systémiques. Pour rattraper ce retard, il faut plus que la parité; il faut des investissements ciblés et des changements structurels. Chaque communauté a une approche qui lui est propre. Si la reconnaissance législative et un financement durable sont essentiels, les progrès dépendent également d'une collaboration étroite entre les partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones.

L'inspecteur Kreiszi peut vous donner une perspective locale sur les défis et les succès uniques qu'il a connus en travaillant avec les communautés du Nord de l'Ontario.

Merci encore de nous avoir donné l'occasion de contribuer à cette importante étude. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Nous espérons vivement que cette étude aboutira à des résultats fructueux.

• (1635)

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci, inspecteur. Vous avez terminé juste à temps, c'est très bien.

Je vais maintenant donner la parole à mon voisin, le chef Swamp, de l'Association des chefs de police des Premières Nations et du Service de police de Rama.

Je suis heureux de vous revoir. Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Chef Jerel Swamp (chef de police, Service de police de Rama, et président, Association des chefs de police des Premières Nations): Merci.

Je m'appelle Jerel Swamp. Je suis membre de la communauté mohawk d'Akwesasne. Je suis chef de police à Rama. Je siège éga-

lement au conseil d'administration de l'Association canadienne des chefs de police en tant que vice-président.

Je tiens à vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Je suis honoré de représenter l'Association des chefs de police des Premières Nations. Nous sommes le porte-parole national des services de police autochtones au Canada. Nos membres dirigent 36 services de police des Premières Nations, qui desservent collectivement environ 150 communautés autochtones d'un océan à l'autre.

L'Association des chefs de police des Premières Nations rassemble des hauts dirigeants afin de partager des pratiques, d'encadrer la prochaine génération et de renforcer les opérations quotidiennes. Nous coordonnons le perfectionnement du leadership, la formation des superviseurs de niveau intermédiaire, les mesures de soutien au bien-être, les outils de gouvernance et la formation spécialisée adaptée à la culture. Nous fournissons également des conseils stratégiques aux gouvernements et à nos partenaires afin que les décisions en matière de sécurité publique soient fondées sur les réalités du terrain.

La police autochtone moderne au Canada a pris forme il y a plus de trois décennies avec la création du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit en 1991. Dans le cadre d'accords tripartites, les Premières Nations, les provinces et les territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, ont cherché à mettre en place des services policiers professionnels, efficaces et adaptés à la culture. Ces premières étapes étaient importantes. Elles ont reconnu que les solutions en matière de sécurité doivent refléter les réalités, les langues et les traditions juridiques des communautés, et que la confiance se construit grâce à une présence locale et à la reddition de comptes.

Là où des services de police autochtones ont été mis en place, nous constatons des relations plus solides avec les dirigeants et les aînés, des interventions plus rapides dans les régions éloignées, un soutien aux victimes adapté à la culture et des mesures de prévention innovantes avec des programmes de déjudiciarisation pour les jeunes, des programmes de guérison axée sur la terre et des partenariats qui réduisent les méfaits liés à la consommation de drogue, à la violence familiale et à l'exploitation. Les services autochtones collaborent aussi efficacement avec les organismes voisins en ce qui concerne le crime organisé, les cas importants et les urgences. La plupart de nos agents vivent dans les communautés qu'ils servent et ils les comprennent. Les choses sont plus faciles lorsque nous pouvons nous rendre sur les lieux et utiliser la langue qui y est parlée, et lorsque nous comprenons les cultures, les défis et les difficultés de chaque communauté que nous servons.

Malgré ces succès, les services financés par le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit ne sont pas toujours traités ou dotés de ressources comme un service essentiel. Ce simple fait explique bon nombre des pressions actuelles. Si ces services ne sont pas reconnus comme un service essentiel, le financement est souvent à court terme et sous-indexé, ce qui rend difficile la planification à long terme et la stabilité du personnel.

Les besoins en capitaux sont extraordinaires. Les mesures liées aux détachements sécurisés, aux logements, aux tours de communication et aux installations sécurisées pour les preuves sont systématiquement reportées. Les équipements et les systèmes de gestion de l'information sont à la traîne par rapport aux normes modernes, ce qui complique la divulgation et la gestion des affaires importantes. Les lacunes en matière de rémunération et d'avantages sociaux nuisent au recrutement et au maintien en poste comparativement aux services et aux organismes qui disposent de plus de ressources. Les obligations de surveillance et les obligations législatives continuent de se multiplier sans que les ressources nécessaires ne suivent, ce qui augmente les risques pour les communautés et les agents. Ces contraintes n'affectent pas seulement les bilans financiers. Elles ont également une incidence sur la sécurité. Elles limitent également la capacité des communautés qui souhaitent mettre en place un nouveau service de police autochtone à le faire avec des attentes raisonnables en matière de succès.

L'Association des chefs de police des Premières Nations est un partenaire constructif. Elle travaille en étroite collaboration avec Sécurité publique Canada et l'Assemblée des Premières Nations afin de renforcer le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit et de contribuer à l'élaboration d'un cadre législatif qui confirme que les services de police des Premières Nations sont un élément essentiel et permanent de la stratégie globale du Canada en matière de services policiers. Parallèlement, nous investissons dans le développement des capacités.

Qu'est-ce qui aurait l'effet le plus déterminant actuellement? De notre point de vue, trois mesures concrètes permettraient de stabiliser la situation actuelle et de préparer l'avenir.

La première consiste à reconnaître dans la loi les services de police autochtones comme un service essentiel, avec des rôles et des responsabilités clairement définis et partagés entre les différents ordres de gouvernement et les gouvernements autochtones.

La deuxième consiste à mettre en place un financement pluriannuel équitable — pour les opérations et aux immobilisations — avec des clauses d'indexation transparentes, une parité salariale, de l'équipement moderne et des technologies de l'information, ainsi que de la formation spécialisée et des mesures de soutien au bien-être.

• (1640)

La troisième mesure consiste à mettre en place une démarche de croissance permettant aux communautés de rechercher de nouveaux services, notamment des capitaux de démarrage, un recrutement échelonné, une formation intégrée et des protocoles d'opérations conjointes, afin que les nouveaux services soient conçus pour durer.

Ces mesures sont conformes au mandat du comité, à savoir la collaboration entre les administrations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, la suppression des obstacles systémiques et la garantie que les Autochtones puissent intégrer les services de police, y prospérer et y occuper des postes de direction.

En conclusion, les services de police dirigés par les Autochtones fonctionnent. Ils sauvent des vies. Ils renforcent la confiance et reflètent les droits et les responsabilités des communautés pour assurer la sécurité des gens. Grâce à la reconnaissance de ces services essentiels et à des outils équitables, nous pouvons stabiliser les services existants et les développer de manière responsable afin de répondre à la demande des communautés.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions sur l'histoire, les réalités opérationnelles actuelles ou la manière dont nous pouvons concrètement concevoir les mesures législatives et le financement de façon à assurer une sécurité accrue aux communautés que nous servons.

Merci.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup, chef Swamp, de votre contribution.

Nous avons un autre témoin.

Nous allons maintenant entendre le grand chef Alvin Fiddler, de la nation Nishnawbe Aski.

Grand chef Alvin Fiddler (nation Nishnawbe Aski): Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Alvin Fiddler, et je suis le grand chef de la nation Nishnawbe Aski, qui représente 49 communautés des Premières Nations du Nord de l'Ontario visées par le Traité n° 9 et une partie du Traité n° 5.

Certains d'entre vous ont peut-être appris qu'il y a deux semaines, nos dirigeants nous ont demandé de déclarer l'état d'urgence en raison de la violence liée aux gangs.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le président, l'interprétation a été interrompue.

[Traduction]

Grand chef Alvin Fiddler: La crise sociale liée aux drogues persiste; nous n'avons donc pas d'autre choix que de faire cette déclaration.

Le vice-président (Jamie Schmale): Je suis désolé, grand chef. Nous avons un petit problème d'interprétation. Pouvez-vous nous accorder quelques secondes?

[Français]

Sébastien Lemire: L'interprétation a repris, monsieur le président. L'interruption avait été causée par des bips plus tôt, qui peuvent nuire à l'ouïe des interprètes.

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Je suis désolé, grand chef Fiddler, veuillez continuer.

Grand chef Alvin Fiddler: Il y a deux semaines, pendant un forum à Thunder Bay sur les services de police et la justice, une de nos collectivités a été le théâtre d'un tragique incident impliquant des armes à feu. Deux jeunes venant du sud, c'est du moins ce que nous croyons, ont tiré sur deux membres de la collectivité. Une de ces personnes a tragiquement perdu la vie et l'autre est encore à l'hôpital.

Il y a cinq jours à peine, une autre collectivité sur ce territoire, Brunswick House, a vécu un incident très similaire: l'un de ses membres a été atteint de deux balles. Nous croyons qu'il s'agit d'un autre incident lié à des gangs. Cette personne est toujours en vie et toujours à l'hôpital. Nous prions pour qu'il s'en sorte.

Dans la foulée de ces deux incidents tragiques, nos collectivités nous ont demandé de publier une déclaration d'état d'urgence, car bon nombre d'entre elles sont nerveuses. Elles craignent pour leur propre sécurité. C'est un modus operandi que nous avons observé chez les trafiquants de drogues. Ils s'amènent dans nos collectivités et en prennent parfois le contrôle par l'intimidation ou par la force. Ils apportent des armes dans la collectivité, des pistolets ou toute autre arme qu'ils arrivent à apporter. Nous avons dû émettre une déclaration d'état d'urgence. Nous avons rencontré nos partenaires le [difficultés techniques] Canada pour faire un suivi sur ce grave problème avec lequel bon nombre de collectivités sont aux prises.

J'étais à Ottawa la semaine dernière pour rencontrer des fonctionnaires de Sécurité publique Canada. Je leur ai livré le message suivant: nous devons renégocier l'entente sur les services de police. Le Canada doit se présenter à la table avec une plus grosse enveloppe, car aucune des négociations depuis 35 ans n'a répondu, pas même de loin, aux besoins de nos collectivités et de notre service de police, le Service de police Nishnawbe-aski, le SPNA. Il est important de reprendre ce processus afin d'avoir un dialogue et des négociations véritables. Ce n'est pas uniquement pour parler d'argent, c'est aussi pour parler de la capacité des collectivités de se défendre, de défendre leurs frontières et de leur donner accès aux ressources dont elles ont besoin pour retenir les services de leurs propres gardiens de la paix et services de sécurité afin d'appuyer les services de police, qu'il s'agisse du SPNA ou de la Police provinciale de l'Ontario.

Nous sommes tous conscients que la façon d'offrir les services de police dans nos collectivités depuis 35 ans, dans le cadre de ce programme, ne fonctionne pas. Nous devons donc modifier fondamentalement la façon dont nous assurons les services de police dans le Nord et plus particulièrement dans ce territoire-là. Voilà pourquoi je dis au Canada de se présenter avec une plus grosse enveloppe, mais aussi de veiller [difficultés techniques].

● (1645)

Le vice-président (Jamie Schmale): Il semble que nous ayons temporairement perdu le grand chef Fiddler.

Chef Fiddler, vous revoilà. Nous vous avons perdu pendant environ huit secondes.

Grand chef Alvin Fiddler: Je ne sais pas si vous ou le Comité avez eu mon message, mais le dernier point que je veux faire valoir est que nous exhortons le Canada à venir négocier avec une plus grosse enveloppe, et non comme il le fait avec nous depuis 35 ans. Nous devons inclure tous ces autres éléments dans l'offre.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup de votre témoignage.

Je remercie tous les témoins également. Nous allons commencer la première ronde de questions.

Nous commencerons avec M. Melillo, du Parti conservateur, qui dispose de six minutes.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

J'aimerais commencer par le grand chef Fiddler. Je suis ravi de vous revoir, par vidéoconférence, cette fois.

Grand chef, vous avez parlé de l'état d'urgence en raison des activités de gangs et d'incidents impliquant des armes à feu liées à la drogue.

Le chef Atlookan de Fort Hope a dit: « C'est là notre réalité quotidienne... La violence, la drogue et les incidents impliquant des armes à feu causent quotidiennement des pertes de vie dans nos collectivités. Si la même chose se passait dans le sud de l'Ontario, il y aurait une réaction immédiate à l'échelle nationale, mais pour nous, pas un mot ».

J'ai trouvé ces paroles percutantes, grand chef. Je veux simplement vous les soumettre et vous demander si c'est aussi votre impression.

Grand chef Alvin Fiddler: Je vous remercie de votre question.

Le chef Solomon Atlookan a participé à notre rassemblement, ici, à Thunder Bay. Il est l'un de ceux qui ont pris la parole lors de la conférence de presse où nous avons fait notre déclaration.

Eabametoong subit aussi beaucoup de ce genre de pression sociale. Il y a eu un certain nombre d'événements tragiques là-bas dont nous n'entendons pas vraiment parler dans les nouvelles. Je suis heureux qu'il ait été sur place pour nous faire part de ses préoccupations, parce que ces choses ne se produisent pas qu'à Brunswick House ou à Ginoogaming; elles se produisent aussi dans des endroits comme Eabametoong.

● (1650)

Eric Melillo: Je comprends, grand chef. J'aimerais vous poser quelques questions, si vous le permettez. Je vous sais gré d'être ici.

Vous avez parlé, dans votre déclaration liminaire, du trafic de drogue qui s'étend dans de nombreuses collectivités du territoire de la nation Nishnawbe Aski. Pour les gens qui habitent au sud, cela peut sembler contre-intuitif. Ils ne comprennent pas comment des gangs peuvent infiltrer les collectivités du Nord, qui sont le plus souvent éloignées et accessibles uniquement en avion.

Pourriez-vous nous parler de ce qui se passe sur place, avec ces trafiquants de drogues, et de ce qui se passe dans le Grand Nord?

Grand chef Alvin Fiddler: C'est tout un défi pour le Service de police Nishnawbe Aski et la Police provinciale de l'Ontario. Cette dernière travaille à partir de Pikangikum, de KI et de North Caribou Lake pour tenter d'endiguer ces arrivages de drogues, car les gens ne manquent pas d'imagination pour les acheminer. Il y en a qui nolisent carrément un avion à partir de Winnipeg au beau milieu de la nuit pour atterrir à des endroits comme North Spirit Lake ou Deer Lake. D'autres utilisent les accès routiers ou la poste.

C'est un autre point important que j'ai soulevé auprès de certaines personnes que j'ai rencontrées la semaine dernière à Ottawa. Dans ma collectivité, par exemple, un gros colis de cocaïne a été saisi au bureau de poste il y a trois semaines. J'oublie la taille qu'il avait. Je pense qu'il contenait 160 grammes de cocaïne.

Ces drogues arrivent de plusieurs façons, et nous tentons de trouver des moyens d'outiller les services de police et les collectivités afin qu'ils trouvent leurs propres moyens d'assurer leur sécurité. À Neskantaga, ils ont retenu les services d'une section de chiens policiers pendant deux semaines durant l'été pour tenter de ralentir l'entrée de ces drogues. Bien souvent, les collectivités paient de leur poche ces mesures. Elles demandent de l'aide au Canada pour se doter de leurs propres gardiens de la paix et services de sécurité afin d'appuyer les services déjà en place.

Eric Melillo: Je crois qu'il y a eu quelques sourcillements, grand chef, lorsque vous avez parlé de nolisier un avion pour transporter des drogues dans des collectivités éloignées. Il s'agit là d'une activité qu'il est manifestement possible de repérer.

Pouvez-vous parler de la coordination ou du manque de coordination des activités avec les autres services de police pour contrer ce trafic? La Police provinciale de l'Ontario a peut-être aussi des observations à ce sujet.

Grand chef Alvin Fiddler: C'est toujours difficile. Je suis certain que les représentants de la Police provinciale de l'Ontario qui participent à la séance de cet après-midi pourront aussi en parler.

Ces gens sont très bien organisés. Nous devons tous saisir à quel point ils le sont. Qu'ils arrivent de Winnipeg ou de Timmins par avion... Je suis à Timmins en ce moment. Je travaille avec les compagnies aériennes. Il n'y a pas de contrôle de sécurité dans les aéroports quand on s'envole vers le Nord, et c'est là un autre problème majeur.

Lorsque vous vous envolerez pour n'importe où ailleurs au pays, vous faites l'objet d'un contrôle de sécurité dans une zone conçue à cette fin. Pour venir dans notre territoire, par contre, ou en repartir, il n'y a aucune infrastructure en place. Il est donc plutôt facile pour un trafiquant de drogue de venir par avion dans nos collectivités en passant par nos aéroports.

Eric Melillo: Je vous remercie.

Inspecteur Kreis, je vous remercie d'être ici par vidéoconférence. Vous avez manifestement beaucoup d'expérience à Sioux Lookout et dans le Nord. Je vous remercie de tout votre travail.

Pourriez-vous aussi parler de la collaboration entre la Police provinciale de l'Ontario et le Service de police Nishnawbe Aski, et la façon dont tout cela fonctionne, avec une pénurie de ressources?

Inspector Michael Kreis (inspecteur, Police provinciale de l'Ontario): Bien sûr. Il est probablement difficile d'imaginer à quel point ces aéroports comptent peu de personnel. D'habitude, il y a du personnel uniquement quand un vol est attendu. Si c'est au beau milieu de la nuit, il est possible que l'aéroport soit désert.

Nos relations avec le Service de police Nishnawbe Aski et les équipes de sécurité des bandes du coin sont très bonnes. Nous avons des agents du renseignement qui travaillent en commun. Dans les collectivités auxquelles je suis assigné, North Caribou Lake, Wapekeka et KI, nous entretenons des relations étroites avec les services de sécurité des bandes. Elles font des contrôles aux aéroports. Lorsqu'elles interceptent des drogues, elles nous avertissent immédiatement. Les policiers sont là et portent des accusations, mais je suis d'accord avec le grand chef Fiddler, c'est compliqué.

Par exemple, au nord de Pick Lake, il y a un aéroport qui est au milieu de nulle part. Il n'y a aucun personnel. Vous pouvez nolisier un avion et atterrir dans certains de ces endroits ni vu ni connu.

• (1655)

Eric Melillo: Je vous remercie.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup, monsieur Melillo, de vos questions.

Nous passons maintenant aux libéraux qui disposent de six minutes.

Madame Lavack, c'est à vous.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci infiniment à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui. Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de vous écouter pour nous informer.

J'aimerais commencer par l'inspecteur Marcel Beaudin.

Vous avez parlé de la nécessité d'apporter des changements structurels. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Existe-t-il des modèles particuliers de formation commune dans les collectivités ou des initiatives communautaires qui pourraient être reproduites à l'échelle nationale? Quelles formes prendraient ces changements structurels?

Insp. Marcel Beaudin: Oui, dans notre cas, quand je parle de changements structurels, si nous voulons une réponse intégrée ou si nous voulons cibler le crime organisé — je n'entrerai pas dans les détails sur cet aspect —, c'est pour nous donner les moyens de parvenir à d'excellents résultats dans le cadre de nos enquêtes et de les mener à bien. De cette façon, nous avons la capacité de saisir des drogues, de les détecter, d'avoir un effet dissuasif et de faire notre travail le mieux possible. Ainsi, nous protégeons les communautés que nous sommes chargés de servir.

Je pense aux commentaires du grand chef sur l'absence de personnes dans les aéroports et de contrôles de sécurité. Aujourd'hui, je suis allé à un coin de rue d'ici prendre un café chez Tim Hortons. Il y avait sept personnes pour me servir un café. Il y avait sept personnes au travail. Si je regarde les chiffres dans les ententes de services de police avec les Premières Nations de l'Ontario, je vois que certaines collectivités ont quatre agents, certaines en ont deux.

Quand je parle de changements structurels, je parle de services de police des Premières Nations dotés d'un agent de police, d'un sergent et d'un inspecteur. Il y a tellement de choses qui se passent à cette distance entre un sergent et un inspecteur. Il s'agit donc de créer la structure qui permettra au service de police de réussir et de se développer.

Ginette Lavack: Je vous remercie.

Est-ce que la Police provinciale de l'Ontario a appris des leçons de son travail en partenariat avec les services de police autochtones pour ce qui est d'offrir des services à la communauté qui tiennent réellement compte des différences culturelles?

Insp. Marcel Beaudin: J'ai dit à maintes reprises — et je suis content que le chef Swamp soit présent — que personne n'est mieux placé pour fournir des services de police au sein d'une collectivité des Premières Nations que les chefs de police des Premières Nations, que représentent aussi les chefs de police autochtones de l'Ontario. Nous avons le privilège d'assurer les services de police dans 22 collectivités directement au sein de la Police provinciale de l'Ontario, et d'administrer 17 collectivités. Il y a aussi les trois collectivités qui relèvent de l'inspecteur Kreis.

Au Bureau des services policiers des Autochtones, nous avons tiré de nombreux enseignements des tragédies d'Ipperwash. Le Bureau compte une unité de formation sur la sensibilisation aux réalités autochtones, qui offre une formation adaptée à la culture aux policiers qui vont travailler dans les collectivités.

De plus, nous avons une équipe sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, qui est chargée de mettre en œuvre les appels à la justice à l'échelle de l'organisation. Nous avons aussi une équipe de liaison provinciale, qui a été créée à la suite des tragédies d'Ipperwash. Elle permet d'élaborer des stratégies de communication et d'établir des liens avec les gens en période de crise, ce qui peut contribuer à redresser la situation. Enfin, il y a l'Entente sur les services policiers des Premières Nations de l'Ontario.

Nous échangeons régulièrement avec les chefs de police autochtones de l'Ontario. Le surintendant du Bureau des services policiers des Autochtones est un membre sans droit de vote de l'organisation. Cette semaine, j'ai parlé avec plusieurs des neuf chefs. Nous discutons continuellement de la façon dont nous pouvons nous soutenir mutuellement pour nous améliorer et de la façon dont nous pouvons combler les lacunes avec les ressources limitées dont nous disposons.

● (1700)

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant entendre le chef de police Jerel Swamp.

Vous avez mentionné avoir quelques idées sur la manière d'élaborer des mesures législatives de façon pratique. Pourriez-vous nous faire part de certaines de ces idées?

Chef Jerel Swamp: Le plus gros problème, c'est que les services de police au sein des Premières Nations sont financés par le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Comme c'est un programme, il n'offre pas de financement pour la mise en place de services stables. Le financement que nous recevons est à la discrétion du Conseil du Trésor. Dans le cadre du programme, les services de police sont financés pour une durée d'un à trois ans. Nous ne sommes donc pas en mesure d'assurer la planification et la stabilité des services, nécessaires pour garantir la sécurité communautaire.

L'autre problème, c'est la criminalité dans nos collectivités. Le grand chef Fiddler l'a évoqué. Si on regarde les indices de gravité de la criminalité à l'échelle du Canada, on constate que le nombre de crimes violents est 37 % plus élevé dans les collectivités des Premières Nations. Pourquoi? Le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit imposait des limites jusqu'à récemment. Nous ne pouvions donc pas mettre en place de services policiers spécialisés: pas de services cynophiles, ni d'unité anti-drogue, ni d'unité des crimes majeurs ni de services d'aide aux victimes. Si nous voulions mettre en place de tels services, il nous fallait trouver une autre source de financement. Un des chefs a déclaré que nous étions devenus des experts en sources de financement pour pouvoir mieux servir nos collectivités.

Même si les modalités du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit ont été assouplies pour que nous puissions mettre en place des services spécialisés, aucune ressource ni aucun financement n'ont été accordés, donc les services n'existent toujours pas. Des membres de gangs s'installent dans nos collectivités, mais nous ne disposons ni des fonds ni des ressources adéquates pour gérer la situation efficacement.

Les agents des services de police des Premières Nations sont bien formés et ils sont très expérimentés, car ils doivent mener les enquêtes de A à Z. Ils ne peuvent transmettre des renseignements à une unité spécialisée pour qu'elle rédige un mandat de perquisition, ou à une équipe d'intervention d'urgence pour qu'elle exécute un mandat. Les agents s'en chargent eux-mêmes. Les membres d'es-

couade et les détachements s'en chargent eux-mêmes, tout comme les services de police. Nous avons acquis beaucoup d'expérience dans la prestation de services de police au sein de nos collectivités.

Cela nous amène au problème de maintien en poste. Comme nous avons autant d'expérience, que nous manquons de ressources et qu'il y a des inégalités en matière de retraite et de salaire, d'autres organismes cherchent à recruter nos agents, parce qu'ils peuvent leur promettre une longue carrière.

Ginette Lavack: Merci.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au prochain intervenant, le député du Bloc québécois.

Vous avez six minutes.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Grand chef Fiddler, je veux d'abord vous saluer et vous dire que je suis content de vous revoir. Nous avons eu une bonne rencontre la semaine dernière. Je veux souligner le fait que vous êtes un voisin de ma circonscription.

Il y a un moins d'un an, en décembre 2024, le service de police Nishnawbe Aski a été reconnu par le gouvernement de l'Ontario comme un service essentiel. Je veux saluer la détermination de votre nation à soutenir cette revendication au cours de ces nombreuses années, revendication qui a marqué l'histoire.

Il est clair que ce changement ne s'est pas fait pas du jour au lendemain. Pourriez-vous nous parler de ce qu'il a fallu sur les plans politique, institutionnel et communautaire et aussi sur le plan des communications pour en arriver à ce stade? Quel est le message que ça envoie au gouvernement du Canada quant à l'importance de reconnaître les services de police autochtones comme étant essentiels et équitables?

● (1705)

[Traduction]

Grand chef Alvin Fiddler: Merci beaucoup de cette question. Vous avez raison, la Nation Nishnawbe Aski est un chef de file à l'échelle nationale en ce qui concerne la reconnaissance de son service de police comme un service essentiel. Cette reconnaissance découle de l'entente que nous avons signée l'année dernière avec la province de l'Ontario, en réponse au grand nombre de décès tragiques survenus dans nos collectivités.

Je salue les chefs de police de services autochtones qui participent à cet appel, ainsi que ceux du Service de police Nishnawbe Aski. Nous avons travaillé très dur au cours des 35 dernières années pour que le système fonctionne pour nos collectivités, mais nous étions tous conscients des lacunes. C'est pourquoi, il y a 10 ans, nous avons entrepris de travailler avec la province de l'Ontario pour élaborer une mesure législative qui entraînerait la reconnaissance du Service de police Nishnawbe Aski comme un service essentiel. En décembre dernier, nous avons signé une entente avec l'Ontario, fruit d'un effort collaboratif. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la province pour rédiger conjointement une mesure législative qui mènerait à ce résultat.

Je suis reconnaissant du partenariat que nous avons établi en Ontario, d'abord avec le Parti libéral, puis maintenant avec le Parti conservateur actuel. C'est ce qui nous permet d'accomplir ce travail; c'est ce qui permet au Service de police Nishnawbe Aski de fournir des services de police adéquats et efficaces, ce que méritent toutes les collectivités au pays.

Je vais essayer de résumer brièvement ce qui s'est passé au cours de la dernière année. Nous avons signé l'entente il y a 10 ou 11 mois. Pour que le Service de police Nishnawbe Aski puisse respecter les normes des codes du bâtiment, il doit doubler son budget. C'est ce qu'a fait l'Ontario. La province a plus ou moins doublé notre budget à la table des négociations. Le Canada tarde à se présenter à la même table pour renégocier les chiffres et faire en sorte que le Service de police Nishnawbe Aski dispose des ressources nécessaires pour respecter ces normes et pour offrir des services de police efficaces et adéquats sur le territoire.

Meegwetch pour la question.

[Français]

Sébastien Lemire: *Chi-meegwetch*. Je vous remercie de votre réponse, particulièrement de la dernière partie, et de votre leadership.

Vous avez mentionné le fait que le financement a été doublé par l'Ontario, et je voulais le souligner. Je comprends que le gouvernement fédéral tarde encore à augmenter votre part de financement. Le gouvernement fédéral est absent en ce moment, bien que vous ayez une plus grande reconnaissance et plus de responsabilités. Est-ce bien cela?

[Traduction]

Grand chef Alvin Fiddler: Quand j'ai rencontré le ministre, la sous-ministre et d'autres hauts fonctionnaires de Sécurité publique Canada à Ottawa la semaine dernière, on nous a dit d'attendre le dépôt du budget le 4 novembre. Je croise les doigts. Je ne sais pas quoi faire d'autre pour que le Canada se présente à la table des négociations, car la prochaine ronde débutera bientôt. J'ai dit au ministre et à la sous-ministre qu'ils devaient se préparer à offrir une enveloppe beaucoup plus conséquente.

[Français]

Sébastien Lemire: Grand chef, vous avez affirmé avec justesse qu'il fallait souvent une tragédie pour provoquer le changement dont les Premières Nations ont besoin. Cette reconnaissance par l'Ontario était attendue depuis longtemps et a exigé des efforts considérables de la part de votre nation.

Selon vous, que doit-il se passer maintenant, particulièrement en ce qui nous concerne au palier fédéral, pour que d'autres services policiers autochtones au Canada n'aient pas à surmonter les mêmes obstacles avant d'être reconnus comme des services essentiels, comme cela a été le cas pour le vôtre?

[Traduction]

Grand chef Alvin Fiddler: C'est une question très difficile. Pour être honnête, j'ai des sentiments mitigés à propos des lois fédérales sur les services de police. Nous venions de négocier la création d'un programme national pour la protection de l'enfance, auquel nous avons contribué, mais pour une raison quelconque, il a été rejeté par d'autres régions.

Je crois qu'il sera très difficile d'adopter une approche universelle en matière de services de police à l'échelle nationale. C'est pourquoi

nous avons négocié avec la province de l'Ontario pour que le Service de police Nishnawbe Aski soit reconnu comme un service essentiel, ce qui est le cas maintenant. En ce qui concerne l'élaboration d'une loi fédérale sur les services de police, je vous souhaite bonne chance. J'espère que cela se concrétisera, mais...

• (1710)

[Français]

Sébastien Lemire: *Meegwetch*.

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Nous allons passer à la question suivante.

Billy Morin, du Parti conservateur, a la parole.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités d'avoir témoigné aujourd'hui. Je voudrais revenir au grand chef Fiddler.

Chef Fiddler, j'ai quelques questions brèves à vous poser.

Vous avez mentionné que vos collectivités ont déclaré l'état d'urgence. Est-ce bien le cas?

Grand chef Alvin Fiddler: Oui, c'est bien le cas.

Billy Morin: Vous avez également mentionné, comme les autres témoins, que le financement est terriblement insuffisant. Est-ce exact?

Grand chef Alvin Fiddler: Oui, c'est exact.

Billy Morin: Les nations elles-mêmes sont-elles en mesure d'enregistrer des déficits pour compenser le manque de financement, ou sont-elles juste enlisées dans d'autres crises liées aux services sociaux?

Grand chef Alvin Fiddler: Les services de police des Premières Nations ne sont pas autorisés à enregistrer de déficit dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Les règles sont très strictes. Je suis sûr que le chef Swamp peut citer certaines des modalités générales du programme actuel.

Par exemple, lors de la négociation des accords tripartites, nous n'avons même pas eu le droit d'engager nos propres avocats pour nous aider dans les négociations. Chaque fois que nous participions à ces prétendues négociations, le Canada et l'Ontario arrivaient avec leurs équipes ou leurs conseillers juridiques, mais nous n'avions pas le droit de faire de même. Il y a beaucoup de choses qui ne vont pas dans ce programme.

Billy Morin: En octobre, le gouvernement libéral a annoncé la création d'environ 1 000 nouveaux postes d'agents de la GRC et de l'Agence des services frontaliers du Canada. Êtes-vous concernés d'une manière ou d'une autre par cette annonce?

Grand chef Alvin Fiddler: Je ne crois pas. Il faudrait que je me renseigne auprès des autres services de police des Premières Nations dans la région, mais je ne crois pas.

C'est pour cette raison que le Service de police Nishnawbe Aski et la Nation Nishnawbe Aski négocient par eux-mêmes l'obtention de ressources supplémentaires pour pouvoir embaucher plus de policiers. C'est ce que nous faisons en ce moment. Nous recrutons des gens. Nous formons et diplomons davantage de policiers pour le Service de police Nishnawbe-Aski. Nous avons encore beaucoup à faire pour arriver à un effectif complet.

Billy Morin: Quel message cela envoie-t-il? Le gouvernement libéral enregistre un déficit record, qui s'élève de 60 à 80 milliards de dollars, à peu près. Le gouvernement peut enregistrer un déficit pour répondre aux crises que traverse le Canada — et à juste titre, car ces crises doivent être résolues. Pourtant, les Premières Nations et les services de police autochtones ne peuvent pas accroître leur budget pour s'attaquer aux crises qui durent depuis longtemps.

Le gouvernement peut enregistrer un déficit pour renforcer les services de police, mais pas vous. Quel message cela envoie-t-il à vos collectivités?

Grand chef Alvin Fiddler: On envoie le message que notre sécurité n'est pas une priorité.

La semaine dernière à Ottawa, j'ai aussi souligné que cette discussion devait inclure les récentes mesures législatives que sont le projet de loi C-5 et le projet de loi 5 de l'Ontario. Nos communautés subissent une pression croissante pour s'ouvrir au développement et identifier des projets dans les régions.

Nous savons tous qu'il existe une corrélation. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées l'a démontré. Chaque fois qu'une activité ou un projet d'envergure est mis en place, on constate une augmentation de la criminalité ou de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles. C'est notre autre préoccupation parce que nous essayons de garantir à nos communautés l'accès à ces ressources afin qu'elles puissent assurer la sécurité de leurs membres. Ces menaces proviennent également du Canada et de l'Ontario.

Billy Morin: Merci, chef Fiddler.

On dirait bien que les communautés autochtones sont encore une fois oubliées.

Je me tourne vers le chef Swamp. Vous êtes le président de l'Association des chefs de police des Premières Nations. Nous avons entendu dire que des poursuites pourraient être intentées contre le Canada au sujet du financement équitable. Nous savons également qu'une plainte relative aux droits de la personne a été déposée contre le gouvernement du Canada au sujet du financement équitable.

Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet et nous dire si ces démarches sont toujours en cours?

• (1715)

Chef Jerel Swamp: Plusieurs plaintes contre le Canada en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne le financement inéquitable et le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, ont été déposées. Les chefs de police autochtones de l'Ontario ont entamé des poursuites contre le Canada pour des violations des droits de la personne.

La Cour suprême du Canada a récemment rendu une décision concernant le financement insuffisant dont vous avez parlé avec le chef Fiddler. Une communauté et un service de police du Québec ont accumulé un déficit de plus de 1 million de dollars pour assurer

leurs activités policières. Ils ont dû déposer une plainte pour violation des droits de la personne afin que leur cas soit entendu.

L'affaire a finalement été portée devant la Cour suprême du Canada, qui a statué que le Canada et la province de Québec n'avaient pas respecté l'honneur de la Couronne lorsqu'ils avaient négocié avec les services de police de la communauté. Ils ont été condamnés à rembourser 1 million de dollars parce qu'ils n'avaient pas négocié de manière équitable et qu'ils n'avaient pas accepté de négocier lorsque la communauté leur avait dit qu'elle allait se retrouver en déficit pour répondre aux besoins de sa population.

La province de Québec et le Canada n'ont pas négocié et n'ont pas pris la situation au sérieux, ce qui revient à ne pas prendre au sérieux la sécurité de nos communautés. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Canada. La décision a été que le Canada et le Québec devaient rembourser cette communauté. Il y a donc des répercussions à cet égard.

Les négociations concernant tous nos services de police dans le passé, dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, reposaient sur des propositions à prendre ou à laisser. Il n'y avait pas de véritables négociations. On nous présentait un accord à la dernière minute, la dernière semaine de mars, et on nous disait de le signer ou pas. Nous étions obligés de signer un accord. Ce n'est pas ainsi que l'on négocie de manière honorable avec nos communautés, les responsables de nos services de police et les dirigeants de nos communautés. J'espère que la Cour suprême...

Le vice-président (Jamie Schmale): Je suis désolé, mais je vais devoir vous interrompre. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Le prochain intervenant vous permettra peut-être de reprendre là où vous en étiez. Je sais que ce que vous avez à dire est vraiment important.

Nous passons au Parti libéral, qui disposera de cinq minutes.

Est-ce M. Earle ou M. Hanley qui prendra la parole?

Philip Earle (Labrador, Lib.): Ce sera d'abord M. Hanley.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci, monsieur le président. Je partagerai mon temps de parole avec M. Earle.

Je tiens à vous remercier tous, tant pour votre travail que pour votre témoignage aujourd'hui.

Inspecteur Beaudin, nous avons brièvement discuté avant le début de la réunion du comité. Comme vous l'avez dit, vous êtes membre de la Première Nation de Henvey Inlet. Vous vous sentez également personnellement concerné par la question des services de police autochtones et par ce que nous devons faire. Vous avez mentionné que vous participez à ces discussions depuis 20 ans. Je voudrais vous donner l'occasion d'en parler. Nous n'avons pas beaucoup de temps, mais vous pourriez peut-être nous expliquer rapidement ce lien personnel.

Insp. Marcel Beaudin: Pour toute personne qui a des origines autochtones et qui a la possibilité d'avoir des effets positifs sur sa communauté, cette question devient extrêmement personnelle. Nous avons tous une responsabilité envers la sécurité publique ici, peu importe notre poste ou notre uniforme. Nous sommes tous dans le même bateau. Vous l'avez très bien dit, monsieur, avant que nous commençons. Nous essayons tous d'atteindre le même objectif.

Pour ma part, je regarde les choses qui se présentent à nous et les possibilités qui s'offrent à nous. Quelle chance nous avons tous ici de mettre en place des mesures qui auront une incidence sur l'avenir. Toutes les décisions que nous prenons aujourd'hui auront une incidence sur l'avenir des communautés des Premières Nations et sur leur sécurité. Si nous ne mettons pas en place les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité, nous devons nous attendre à ce que des événements malheureux se produisent, car c'est ce que nous avons vécu au cours des 30 dernières années. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous avons les mêmes discussions qu'il y a 20 ans.

Il y a des initiatives vraiment importantes, comme le projet de loi C-2, qui donne le pouvoir de fouiller le courrier et nous permet de prendre des mesures pour assurer la sécurité des communautés. Lorsque nous parlons de chiffres, de dollars et de cents, nous parlons en réalité de la manière dont nous pouvons maximiser la sécurité des communautés.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a des discussions dans certains milieux où des acteurs malveillants, des groupes malfaisants et des organisations criminelles savent que les communautés autochtones manquent de fonds et de ressources en matière de maintien de l'ordre. Elles sont considérées comme un refuge pour les personnes qui souhaitent se livrer à des activités répréhensibles.

Je vous remercie de m'avoir posé cette question, monsieur. J'espère que j'y ai bien répondu.

• (1720)

Brendan Hanley: Oui, c'est une excellente réponse.

Je cède maintenant la parole à M. Earle.

Philip Earle: Merci à tous des services que vous rendez à la population. Je vous remercie tous, dont vous, grand chef, de l'excellent travail que vous accomplissez dans vos communautés.

La discussion sur l'aviation m'interpelle. Je viens de ce milieu. Je partage l'avis de mon collègue d'en face selon lequel il existe de nombreuses collectivités où l'accès est libre et où il n'y a pas de contrôle de sécurité.

Ma question s'adresse au grand chef.

Étant donné que 89 aéroports au Canada comptent des contrôles de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, mais que très peu d'entre eux effectuent des contrôles du fret, recommanderiez-vous à notre comité, grand chef, que ces contrôles s'appliquent aux 1 300 autres aéroports canadiens d'où peuvent décoller des vols nolisés?

Si oui, comment les communautés telles que les vôtres en bénéficieraient-elles?

Grand chef Alvin Fiddler: Nous appuyons certainement cette idée. Une partie de ce travail a déjà commencé. Je me trouvais aujourd'hui à Sioux Lookout, par exemple. J'étais en route vers Timmins et je me suis arrêté à Sioux Lookout. Il y a là-bas une petite zone de sécurité. Je ne sais pas à quel point elle est efficace, mais...

Nous avons 28 aéroports éloignés sur notre territoire. Certaines des principales régions, comme Timmins, où je me trouve actuellement, constituent en quelque sorte des plaques tournantes. Il en va de même pour Thunder Bay et Sioux Lookout. Si ces aéroports disposaient de davantage de ressources pour effectuer plus de contrôles, je pense que cela serait très utile.

L'autre chose qui aiderait nos communautés à défendre leurs frontières, du moins pour les communautés accessibles par avion, serait de les informer de l'arrivée de vols nolisés provenant, par exemple, de Winnipeg. Je ne suis plus certain que l'a mentionné plus tôt dans la réunion aujourd'hui, mais il y a des avions qui arrivent, par exemple, de Winnipeg, au milieu de la nuit. Je pense qu'il faudrait mettre en place un système de notification, un processus, une réglementation, une politique ou une règle pour demander aux compagnies aériennes d'appeler quelqu'un — je ne sais pas qui serait cette personne, peut-être le chef — afin d'informer les communautés de l'arrivée d'un avion, afin qu'elles puissent éventuellement envoyer des agents pour faire un contrôle.

Pour l'instant, la porte est grande ouverte. Il n'y a aucune réglementation ni procédure en matière de sécurité.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Nous passons au prochain intervenant. Le Bloc québécois dispose de deux minutes et demie.

La parole est à vous, monsieur Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Chef Swamp, au cours de votre longue carrière dans la police, vous avez été chef du service de police d'Akwesasne, vous êtes maintenant chef du service de police de Rama, et vous avez été témoin des défis auxquels font face les services policiers autochtones.

Pouvez-vous me parler des différences que vous avez observées, notamment au sujet des salaires et des avantages sociaux, entre les agents de la Police provinciale de l'Ontario et ceux des services policiers autochtones? Est-ce qu'il y a une disparité dans les communautés rurales?

[Traduction]

Chef Jerel Swamp: Les services de police des Premières Nations varient considérablement d'une province à l'autre. Il y a différentes normes et différentes lois sur les services de police, mais les services de police des Premières Nations n'y sont pas toujours assujettis. Au Québec, il existe 22 services de police autonomes des Premières Nations. Ils sont régis par la Loi sur la police du Québec, mais cette loi prévoit sept niveaux de services de police. Les services de police des Premières Nations ne sont même pas mentionnés dans un de ces niveaux.

En Ontario, les services de police des Premières Nations ne sont pas assujettis à la Loi sur les services policiers. Le Service de police Nishnawbe Aski est un excellent exemple d'un service de police qui a choisi de se conformer à la loi au moyen du processus d'adhésion et qui reçoit le financement nécessaire afin de respecter les normes pour des services policiers convenables et efficaces. Il a doublé ses services, car c'est exactement ce dont il a besoin pour assurer la sécurité des communautés.

Ce que nous constatons, c'est que, dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit au cours des 30 dernières années, le Service de police Nishnawbe Aski s'est fait dire qu'il n'avait pas besoin d'autant d'agents. Toutefois, après avoir examiné les normes pour des services policiers convenables et efficaces, les responsables ont constaté qu'il avait besoin du double, voire du triple, parce que nous savons qu'il existe des lacunes. Compte tenu des vols qui arrivent sur nos territoires, c'est une lacune importante. Est-ce une responsabilité policière? Est-ce une responsabilité en matière de sécurité pour nos communautés? Oui, c'est le cas.

Partout au Canada, 20 % des communautés autochtones ne disposent pas d'un accès routier 12 mois par année. Nos services de police doivent donc non seulement composer avec des chemins de terre, mais aussi avec des communautés accessibles uniquement par avion, et ils travaillent seuls. Bon nombre de nos agents de police travaillent en régions éloignées, seuls dans ces communautés, alors que le taux de crimes violents y est 30 % plus élevé. Nos agents doivent faire face à cette situation seuls.

La santé mentale de nos agents est également un défi pour nous, et c'est un problème qui touche toutes les Premières Nations du Canada. Nous traitons efficacement les problèmes liés à la drogue, aux traumatismes intergénérationnels et à la hausse des crimes violents qui accompagnent la consommation de drogue et d'alcool. Nous le faisons de manière efficace. Nous traitons également, au sein de nos propres services, les problèmes mentaux liés au stress que nous subissons dans le cadre de notre travail.

• (1725)

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci, chef Swamp.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup, chef Swamp.

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Je vois qu'il est 17 h 26, et nous serons serrés dans le temps. Les conservateurs auront quatre minutes.

La parole est à vous, monsieur Melillo.

Eric Melillo: Merci, monsieur le président. Comme le temps file, je vais tenter d'être bref.

Je vais me tourner vers l'inspecteur Kreisz.

Vous avez parlé de la coordination entre la Police provinciale de l'Ontario et le Service de police Nishnawbe Aski. Je sais que là où je vivais, à Kenora, dans le territoire visé par le Traité n° 3, une coordination similaire entre la Police provinciale de l'Ontario et la police du Traité n° 3 prend une place importante. Je sais que cette situation met la Police provinciale de l'Ontario à rude épreuve. Il est évident que le territoire visé par le Traité n° 3 manque de fonds et de ressources.

Je me demande si vous pourriez nous parler des pressions que cette coordination exerce sur la Police provinciale de l'Ontario à Sioux Lookout dans ce contexte.

Insp. Michael Kreisz: Il est vrai que cette coordination exerce une pression sur nous, mais il faut garder à l'esprit que les collectivités du Nord se trouvent à 100 kilomètres les unes des autres. Ainsi, nos agents ne peuvent souvent pas intervenir directement dans ces 28 collectivités isolées situées au nord de notre territoire.

Je suis responsable de Pickle Lake, et nous aidons effectivement le détachement de Mishkeegogamang du Service de police Nishnawbe Aski lorsqu'il manque de personnel. Cela a certainement des effets sur notre personnel. Nous n'avons que deux agents travaillant à Pickle Lake et, s'ils sont responsables d'autres collectivités, cette situation met une pression considérable sur le détachement, par exemple.

J'aimerais ajouter que nous travaillons tous ensemble. Les services autochtones appuient régulièrement la Police provinciale de l'Ontario et, comme l'a dit l'inspecteur Beaudin, nous considérons que nous sommes tous dans le même bateau. Nous essayons constamment de nous soutenir les uns les autres.

Eric Melillo: Merci.

Je cède le reste de mon temps de parole à M. Zimmer.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Mes questions s'adressent aux agents de la Police provinciale de l'Ontario.

Le 18 septembre dernier, le *Toronto Star* a publié un article qui indique ce qui suit:

Dans une récente déclaration, un porte-parole du solliciteur général Michael Kerzner a déclaré: « Les services de police de l'Ontario ne disposent pas des ressources nécessaires pour se rendre à des adresses résidentielles afin de confisquer des armes à feu auparavant légales, mais désormais interdites, à des propriétaires légitimes. »

D'après vos témoignages, j'ai cru comprendre que vos ressources sont déjà à bout de souffle. Êtes-vous favorables à l'utilisation de ces ressources limitées pour confisquer les armes à feu de propriétaires respectueux de la loi?

Insp. Marcel Beaudin: J'appuie tout ce qu'a dit le solliciteur général.

Bob Zimmer: Oui. Même en tant que simples agents, vous en avez déjà plein les bras avec les criminels et la criminalité; vous n'avez pas les ressources nécessaires pour vraiment vous attaquer à ce problème. Voilà qu'on vous confie cette mission au niveau fédéral et qu'on vous demande de retirer ce qui appartient à des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. On vous demande désormais de confisquer leurs armes à feu. Appuyez-vous cette approche?

Insp. Marcel Beaudin: En fin de compte, toutes sortes de choses nous sont demandées pour assurer la sécurité publique. Si nous pouvons nous concentrer davantage sur les activités criminelles, le crime organisé et la sécurité de la population, cela sera probablement plus rentable.

• (1730)

Bob Zimmer: Bien sûr.

Je pose la même question à l'autre agent qui participe à distance.

Le vice-président (Jamie Schmale): C'est votre dernière question.

Insp. Michael Kreis: Je suis d'accord avec l'inspecteur Beaudin. C'est toutefois une question extrêmement complexe. Il faudrait que je sache quel cadre a été mis en place pour y parvenir et si des ressources supplémentaires sont offertes à cette fin. Comme vous l'avez entendu, nous avons beaucoup de priorités en matière de maintien de l'ordre dans le Grand Nord. Nous sommes à bout de souffle. Il y a beaucoup à faire en ce moment.

Bob Zimmer: Puisqu'il me reste quelques secondes de temps de parole, j'en conclus, encore une fois, que lutter contre la criminalité, les criminels et les problèmes dans la population est un peu plus important que de retirer les armes à feu aux propriétaires respectueux de la loi.

Merci.

Le vice-président (Jamie Schmale): D'accord. Merci beaucoup à tous.

Le premier groupe de témoins aujourd'hui a livré d'excellents témoignages. Merci à nos invités qui ont participé en personne et à distance. Nous vous sommes reconnaissants de vos contributions.

Nous allons suspendre la séance quelques instants, le temps de passer au prochain groupe. Merci beaucoup.

• (1730) _____ (Pause) _____

• (1740)

Le vice-président (Jamie Schmale): Nous reprenons la séance avec le deuxième groupe de témoins dans le cadre de notre étude sur les services de police autochtones.

Deux invités se joignent à nous aujourd'hui pour la deuxième partie. Nous commencerons par le représentant de Kahnawake. Le chef du maintien de la paix, le chef Dwayne Zacharie, aura cinq minutes. Ensuite, nous passerons au représentant de la Première Nation de Long Point.

Chef Zacharie, vous avez cinq minutes. La parole est à vous, merci.

Chef Dwayne Zacharie (chef du maintien de la paix, Kahnawake Peacekeepers): Bonjour. Merci de l'invitation.

Depuis près de 30 ans, je sers ma communauté, en fournissant des services et en veillant à sa sécurité. À mon avis, sans les services de police des Premières Nations, il n'y aurait pas de sécurité nationale dans le pays. Tout le Canada est situé sur des terres autochtones. Les services de police autochtones protègent les infrastructures essentielles. Ils font respecter la loi dans toutes les régions où ils assurent la sécurité. À l'heure actuelle, il existe 36 services de police autonomes des Premières Nations, qui assurent la sécurité d'environ un tiers du territoire national. Cela représente environ 156 communautés à l'échelle du pays.

À l'heure actuelle, tous ces services de police sont en difficulté. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette situation. En fin de compte, ils sont en difficulté à cause des inégalités découlant du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits. Toutes les Premières Nations, d'une manière ou d'une autre, fournissent des services et font preuve d'excellence opérationnelle grâce à leur connaissance du terrain et à leur investissement dans leur communauté. De nombreux agents de police des Premières Nations vivent et travaillent dans la communauté dont ils sont responsables. À Kahnawake, nos gardiens de la paix parlent la langue, comprennent la culture et connaissent chaque famille et chaque

route du territoire. Dans notre communauté, il n'y a pas de numéros municipaux. Il n'y a pas de numéros de rue. Nous devons connaître tous les membres de notre communauté. Cela représente 10 000 personnes.

En ce qui concerne notre emplacement, nous sommes situés juste à l'extérieur de la ville de Montréal. Des autoroutes importantes traversent notre territoire. Chaque jour, plus de 130 000 navetteurs empruntent notre territoire pour se rendre à Montréal. Cet afflux de population met à rude épreuve nos services de police. Ce fait n'est pas reconnu. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne se dise jamais qu'il doit faire quelque chose à ce sujet.

Il y a là un point que je veux soulever. Ce que j'essaie de faire valoir, c'est que, sans les services de police des Premières Nations, il n'y a pas de sécurité nationale. Sans nous, que se passerait-il? Qui comblerait ce vide? Si quelqu'un décidait d'intervenir et de combler ce vide, quel en serait le coût pour le Canada et les contribuables? Que leur arriverait-il? Qui paierait la facture?

Nous entendons de nombreux rapports sur la qualité des services de police des Premières Nations et sur la manière dont ils fournissent des services aux communautés, mais ils le font pour une bouchée de pain. Il n'y a pas d'égalité. Il y a une différence entre ce que font les services de police des Premières Nations et ce que font les autres services de police. Faute d'un meilleur terme, je vais les appeler les services de police traditionnels. Pourquoi y a-t-il une différence? Pourquoi les services de police des Premières Nations disposent-ils de moins de ressources? C'est une question que nous nous posons depuis toujours. Nous ne semblons jamais obtenir de réponse.

Voici l'une des clés pour comprendre de quoi il en retourne: lorsqu'on investit dans les services de police autochtones, on obtient un rendement incroyable grâce à tous les agents de police issus des Premières Nations et des communautés autochtones. Le travail qu'ils accomplissent est inestimable pour leur communauté. Lorsqu'on investit dans les services de police autochtones, le coût est bien moindre que si on doit faire appel à quelqu'un de l'extérieur de la communauté qui ne connaît pas la réalité, la culture, les traditions et la langue de ses membres, sans parler des traumatismes qu'ils ont subis au fil des ans. Tous ces agents de police autochtones le comprennent et travaillent d'arrache-pied pour fournir des services à leur communauté.

À l'heure actuelle, les perspectives sont sombres. Chacun de ces services doit choisir les façons de répondre aux besoins de la communauté parce qu'ils disposent de ressources très limitées. Au fil des ans, nous avons constaté de petits changements progressifs, mais le rythme est extrêmement lent. Les choses doivent changer. Lors d'autres séances, des personnes ont déclaré que le seul moment où elles constatent un changement ou une évolution — où les gens prennent conscience de ce qui se passe —, c'est lorsqu'une tragédie se produit. Nous n'avons pas besoin que cela se produise. Nous devons agir maintenant. Le temps des demi-mesures et des discussions est révolu. Apportons des changements. Faisons quelque chose qui change vraiment la donne dans les communautés autochtones.

• (1745)

Nos agents travaillent sans bénéficier des mêmes régimes de retraite que leurs homologues tout au long de leur carrière. Leurs installations sont désuètes. Leur équipement est souvent d'occasion ou obsolète. Les accords de financement sont à court terme. Les fonctions administratives sont extrêmement lourdes en ce qui concerne les exigences en matière de rapports. Nous devons être en mesure de planifier l'avenir. Les services de police des Premières Nations, les services de police autochtones, doivent pouvoir se développer afin de fournir les services à leur communauté.

Je reviens toujours sur la question de la sécurité de tous les Canadiens. Sans services de police autochtones, il ne peut y avoir ni sécurité publique ni sécurité nationale. Nous devons investir dans les infrastructures ainsi que dans les structures mêmes des services de police autochtones. Sans nous, qui prendrait le relais? Qui comblerait le vide? Que se passerait-il si les services de police autochtones disparaissaient? Il y aurait un coût. Je pense que ce sont les Canadiens ordinaires qui en feraient les frais, car personne n'est mieux placé pour assurer la sécurité des communautés que les services de police autochtones eux-mêmes.

Alors que nous y réfléchissons et en discutons, un jour, avec 634 communautés autochtones à l'échelle du pays actuellement...

• (1750)

Le vice-président (Jamie Schmale): Chef Zacharie, pourriez-vous conclure rapidement? Nous pourrions probablement en savoir plus lors des échanges dans quelques instants.

Chef Dwayne Zacharie: Bien sûr.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup de votre déclaration préliminaire.

Nous passons maintenant au chef de la Première Nation de Long Point.

Vous avez cinq minutes.

Chef Steeve Mathias (Long Point First Nation): Kweet bonsoir.

Tout d'abord, je crois comprendre que vous êtes à Ottawa, et je tiens à vous souhaiter la bienvenue sur ce territoire algonquin non cédé. J'aurais de loin préféré être là en personne, mais pour de nombreuses raisons, je n'ai pas pu m'y rendre aujourd'hui. Je suis heureux d'être des vôtres virtuellement afin de partager avec vous ce que nous vivons ici, dans ma communauté de Winneway.

Je voulais également profiter de l'occasion, monsieur le président, pour saluer notre député, Sébastien Lemire, puisque c'est lui qui a permis qu'on m'accorde du temps ce soir.

J'ai rédigé un mémoire. Je ne sais pas si je l'ai envoyé au bon endroit. Si vous ne l'avez pas reçu, je serai tout à fait heureux de faire un suivi là-dessus après la réunion.

Je voulais vous parler un peu de ce qui s'est passé dans ma communauté. J'ai été policier et j'ai servi ma communauté pendant six ans. J'ai suivi une formation dans l'une des communautés innues. C'était à Mashteuiatsh à l'époque. C'était sous l'égide du service de police américain. Je faisais partie de ce service de police à l'époque.

J'ai entendu des témoignages sur des agents de police de la communauté qui sont finis seuls pour assurer la sécurité de leur communauté. J'ai connu cela à l'époque. J'étais le seul policier. J'étais assurant mes 7 heures de service actif en plus de 17 heures de garde.

Nous avions des quarts de travail. Je pense qu'ils étaient sept jours de suite, suivis de sept jours de congé. Souvent, je ne pouvais compter sur aucun renfort.

Puis, au début des années 1990, on a aboli ce service de police et on a créé ces ententes tripartites. Ma communauté a signé une entente tripartite et l'a renouvelée deux fois, je crois. Ensuite, quand j'étais chef à l'époque — j'ai été élu —, le gouvernement a adopté une attitude où c'était à prendre ou à laisser. Comme je l'ai entendu de la part d'un autre groupe de témoins plus tôt, c'est un ultimatum qu'on vous donne. C'est à prendre ou à laisser, et vous avez jusqu'à minuit le 31 mars pour accepter l'entente. C'est comme si on vous mettait un fusil sur la tempe en vous disant que si vous ne signez pas, vous n'obtiendrez rien.

En 2006, nous avons dit non, parce que nous devions puiser dans d'autres programmes. Nous avons dû puiser dans d'autres services essentiels pour financer le maintien de notre service de police. Nous accumulions d'énormes déficits chaque année — 100 000 \$ pour une petite communauté comme la mienne. C'était tout à fait inacceptable. Nous demandions la maigre somme de 100 000 \$ de plus pour renouveler notre entente tripartite en 2006, mais le gouvernement était inflexible. Il nous a dit: « Non, vous prenez ce que nous vous donnons ou tant pis. » Nous n'avons pas renouvelé l'entente, mais le conseil a dit que nous allions maintenir notre service de police, ce que nous avons fait.

Le gouvernement ne cesse de nous opprimer et de nous dire: « Écoutez, vos policiers ne sont plus assermentés. Nous allons annuler leurs serments d'office afin qu'ils ne puissent plus exercer leurs fonctions de policiers dans votre communauté. » Il est allé jusqu'à envoyer un huissier pour remettre ces lettres à nos policiers.

• (1755)

Le traitement de ma communauté par le gouvernement est une vraie honte. Même si ce que nous avons fait... Nous sommes souverains. Nous avons fait prêter serment à nos propres policiers. Ils relevaient de nos façons de faire traditionnelles et de ce que nous faisons. Nous avons eu une cérémonie de purification. Ils ont juré, non pas sur la Bible, mais avec une plume et la main. Ils ont juré qu'ils allaient servir avec honneur, protéger notre peuple et assurer sa sécurité.

Le vice-président (Jamie Schmale): Si vous pouviez conclure, nous passerions ensuite aux questions et nous en parlerions probablement un peu plus.

Chef Steeve Mathias: Je conclurais en vous disant que... Pourquoi sommes-nous dans une telle situation? Après le retrait de notre détachement de police, ils ont demandé à la Sûreté du Québec de servir ma communauté.

La Sûreté du Québec a servi ma communauté jusqu'à aujourd'hui. C'était il y a 20 ans. Au début, il y avait deux agents de police par véhicule, et il y avait deux véhicules. Quatre policiers de la Sûreté du Québec étaient présents 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ce qui a fini par coûter 1,8 million de dollars par année. Nous demandions 500 000 \$.

L'argent n'est pas le problème dans ma communauté. C'est une question purement politique. Il s'agit de nous garder opprimés et sous contrôle de sorte que nous n'arrivions pas à créer une communauté sans supervision, où nous pourrions maintenir la paix et l'ordre dans notre communauté.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Nous allons probablement vous demander de nous en dire plus là-dessus dans un instant, mais nous devons commencer notre première série de questions.

Sur ce, nous passons au Parti conservateur et à M. Morin, pour six minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par le chef Mathias.

Merci, chef, d'être venu aujourd'hui et de nous avoir consacré du temps.

Nous entendons souvent le gouvernement dire qu'il s'agit d'une relation de nation à nation, mais il vous donne ensuite des ultimatums. Avez-vous vraiment l'impression d'entretenir une relation respectueuse de nation à nation?

Chef Steeve Mathias: Non, il n'y a pas de relation de nation à nation. Je suis chef depuis plus de 17 ans maintenant. J'ai également été membre du conseil. J'ai été conseiller. J'ai été négociateur. J'ai toujours été actif à ces tables de négociation. Il n'y a pas de relation de nation à nation. Les discussions qui ont lieu autour de cette table sont très paternalistes.

Une fois que nous saurons... Nous maintenons notre position sur la façon dont nous voulons que nos services de police soient fournis. Nous voulons une approche communautaire au sein de la police, et non un service de police qui se contentera d'arrêter les gens ou de leur donner des contraventions. C'est ce qui se passe dans ma communauté en ce moment.

Dès que nous commençons à critiquer publiquement nos services de police, la Sûreté du Québec vient ici et commence à donner des contraventions. Ils arrêtent nos jeunes quand ils se promènent en quatre-roues, en disant que c'est parce qu'ils ne portent pas de casque. J'ai un conseiller qui a été arrêté aujourd'hui, et c'est parce qu'il n'a pas fait son arrêt comme il faut. Il y a beaucoup d'autres choses à faire dans la communauté. Il y a des trafiquants de drogue de Toronto qui sont maintenant installés dans la communauté. Ils ne font pas grand-chose par rapport à cela. C'est dire à quel point la situation est pathétique en ce moment.

• (1800)

Billy Morin: Merci, chef.

Vous savez, le financement est une réalité. Plusieurs témoins nous ont dit que le financement est un défi. De nombreuses Premières Nations ont du mal à obtenir du financement social, à diriger un gouvernement et une petite nation. Vous-même avez parlé de financement. Vous avez demandé 100 000 \$ ou 500 000 \$ de plus, et cela a été refusé.

Je suppose que votre nation ne peut pas, à elle seule, se permettre d'assumer les coûts du service de police de la communauté. Est-ce exact?

Chef Steeve Mathias: Non, nous n'avons pas nos propres sources de revenus pour soutenir un service comme celui de la police. Après 2006, après le retrait de notre détachement de police, en 2008, nous avons signé une entente-cadre directement avec le gouvernement du Québec. Nous avons également une lettre d'entente portant précisément sur les services de police, pour résoudre le problème des services de police parce que nous voulions rétablir notre service de police. Nous essayons de négocier depuis.

Le Canada refusait de participer à ce que nous faisons pour toutes sortes de raisons: « Nous n'avons pas l'argent en ce moment. Le programme est en cours de révision. » Les décideurs ne cessaient de nous donner toutes sortes d'excuses. Même quand je suis intervenu, il y a quelques années, auprès du premier ministre Legault, il m'a dit: « D'accord, Steeve. Si les choses ne bougent pas au cours des prochains mois, je vais intervenir personnellement. » Que s'est-il passé? Le ministre de la Sécurité publique et le ministre des Affaires autochtones ont fait une annonce publique conjointe, à une conférence de presse, disant qu'ils allaient créer un projet pilote de police régionale pour les trois communautés anishinabes du secteur du Témiscamingue, et qu'ils allaient nommer une équipe d'intervention rapide.

Il y a quatre ans, une équipe d'intervention rapide était censée remédier à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et qu'ont fait les décideurs? Ils ont construit deux nouveaux postes de police — un pour les deux autres communautés. Ils ont de tout nouveaux postes de police, qui coûtent 9 millions de dollars chacun — et ils ont également augmenté considérablement leur budget de fonctionnement —, mais pour ma communauté... rien. Tout ce que nous avons, c'est une remorque pour la Sûreté du Québec quand elle vient ici, afin qu'elle ait un endroit où aller aux toilettes. C'est tout. Il n'y a rien...

Billy Morin: Merci, chef. J'aimerais poser une autre question avant que mon temps soit écoulé. Je vous remercie de ces réponses.

J'en ai une autre pour le chef du maintien de la paix Dwayne Zacharie. Kahnawake est proche de la frontière, et le gouvernement a récemment annoncé l'embauche de 1 000 agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, d'agents frontaliers. Je suis persuadé que vous avez vos problèmes avec la frontière et le port de Montréal — des actions regrettables, des trafiquants de drogue et des choses de cette nature à Kahnawake.

Les agences frontalières canadiennes vous ont-elles inclus dans diverses mesures ou dans le financement récemment annoncé pour ces organisations?

Chef Dwayne Zacharie: C'est une excellente question. À titre d'information, Kahnawake est en fait juste à côté de la ville de Montréal. Akwesasne est en fait la communauté qui borde le Québec, l'Ontario et l'État de New York.

Cependant — pour répondre à votre question —, je sais, parce que j'ai participé à certaines discussions, que lorsqu'il s'agit de 1 000 agents supplémentaires pour la GRC ou pour l'Agence des services frontaliers du Canada, nous ne participons pas à ces discussions. Les services de police des Premières Nations sont exclus. De notre point de vue, le gouvernement ne cesse de renforcer ces autres services, les rendant plus grands, plus forts et plus performants, mais il nous laisse en plan. Il ne nous fournit pas les ressources dont nous avons besoin, et c'est là que les écarts se développent. C'est là que se produisent les infiltrations du crime organisé et leurs répercussions sur la sécurité nationale.

Nous sommes ici pour dire que les services de police des Premières Nations peuvent faire le travail. Nous avons simplement besoin des ressources adéquates. Nous avons besoin d'équité et de sécurité pour pouvoir faire ce que d'autres services peuvent faire. Sans technologie, sans infrastructure, sans aide et sans ressources, c'est là que les tragédies se produisent. C'est à ce moment-là que les répercussions se font sentir dans tout le pays et que cela devient grave, et c'est seulement rendu là que les gens réagissent.

• (1805)

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Hanley, pour six minutes.

Brendan Hanley: Je vous remercie tous les deux de votre présence et de vos témoignages.

Chef Zacharie, j'aimerais revenir sur certaines des choses que vous avez mentionnées dans votre déclaration préliminaire. Vous avez dit avoir pris connaissance de certaines réunions de notre comité à ce jour. J'ignore si vous l'avez vu l'autre jour, mais le chef Denny, de la Première Nation d'Eskasoni, a parlé de votre modèle de service de police à Kahnawake, qui prend la forme de gardiens de la paix. Je me demande simplement si vous pourriez m'en dire un peu plus sur le fonctionnement de votre modèle et m'expliquer en quoi il pourrait différer de l'approche traditionnelle de la Sûreté du Québec.

Chef Dwayne Zacharie: C'est une excellente question.

Je suis très fier des gardiens de la paix de Kahnawake. Ce qui est différent et unique, c'est que nous sommes l'un des seuls services de police autochtones en Amérique du Nord à être entièrement composé d'Autochtones. La grande majorité de nos membres viennent directement de la communauté de Kahnawake.

Qui est mieux placé pour fournir ces services que les gens qui viennent directement de la communauté? Nous connaissons la culture. Nous connaissons la langue. Nous connaissons la réalité. Nous connaissons les gens. Nous faisons partie du tissu social. Voilà la différence. Nous comprenons et nous connaissons notre clientèle. Nous connaissons les membres de notre communauté.

Brendan Hanley: Je vais insister un peu sur ce point. En ce qui concerne votre modèle opérationnel, je comprends tout à fait ce que vous avez dit et expliqué très clairement dans votre allocution d'ouverture.

Si vous deviez comparer d'un point de vue opérationnel les visites, les haltes-accueil et les mesures plus proactives et préventives qui jouent un rôle, comment votre modèle fonctionne-t-il sur le terrain?

Chef Dwayne Zacharie: Notre modèle est le suivant: chaque jour, nous essayons d'établir un lien de confiance avec la communauté. Nous ne disons pas: « Voici le modèle que vous aurez. Voici comment les choses vont se faire. » Nous échangeons avec la communauté, et c'est notre point de départ. Nous avons en fait un véritable service de police communautaire. D'autres services l'utilisent comme un mot à la mode, mais pour nous, chaque jour est un nouveau jour pour établir la confiance.

L'année dernière, nous avons traité environ 15 000 dossiers. Plus de 130 000 personnes passent par notre communauté chaque jour, alors nous fournissons des services non seulement aux membres de notre communauté, mais aussi aux gens des localités avoisinantes. Nous jouons donc un rôle très précieux pour la sécurité nationale de notre pays.

Nous avons des programmes de prévention, et nous constatons que le fait de pouvoir les mettre en œuvre, en allant dans nos écoles pour rencontrer les jeunes et les membres de la collectivité, contribue grandement à réduire certains chiffres. Nous avons des programmes de lutte contre la violence familiale. Nous avons des programmes de lutte contre la drogue et la rechute. Nous avons notre propre système judiciaire dans la collectivité. Nous avons un pro-

gramme appelé Skén:nen Aonsón:ton, qui est un mode alternatif de règlement des conflits.

Tous ces programmes vont un peu plus loin pour nous aider à accomplir notre travail sur le territoire.

Brendan Hanley: Tous ces éléments semblent très intéressants. Si vous pouvez nous fournir par écrit des renseignements plus précis, même après la séance, ce serait très utile à notre comité et, par conséquent, aux recommandations qu'il formulera.

Vous avez parlé très clairement du rendement du capital investi, ce qui est tout à fait logique avec ce genre de police communautaire. Recueillez-vous des données? Avez-vous des mesures précises pour montrer le rendement du capital investi, ou s'agit-il possiblement d'une lacune? Est-ce une chose que vous cherchez à améliorer?

• (1810)

Chef Dwayne Zacharie: Je pense certainement qu'il est moins coûteux de bâtir la confiance que d'essayer de la rebâtir après que les choses ont mal tourné. L'investissement dans les services de police autochtones est primordial. Nous comblons une lacune. Nous comblons un vide. Si nous devons nous retirer, comme je l'ai dit plus tôt, qui comblerait cette lacune, et quel en serait le coût plus tard?

Il y a eu quelques études, en fait, qui montrent ce qu'il en coûterait pour que d'autres services de police interviennent et essaient de combler le vide que créerait notre disparition. Vous seriez encore aux prises avec tous ces problèmes de confiance.

Les services de police ont une connotation négative, et nous devons travailler d'arrache-pied dans les communautés autochtones. Pensez-y de la façon suivante: nous faisons ce travail maintenant. Nous essayons d'assurer la sécurité de notre collectivité, et le modèle que nous utilisons en dit long sur le type de personnes que nous avons...

Brendan Hanley: Chef, permettez-moi de vous interrompre, car il ne me reste qu'une trentaine de secondes.

Je voulais vous demander rapidement de décrire vos principaux besoins en matière d'infrastructure.

Chef Dwayne Zacharie: Absolument. Nous sommes dans un immeuble qui a plus de 20 ans. Il y a énormément de travail à faire. Je sais que dans la province de Québec, chaque service de police a besoin de ressources en infrastructure pour pouvoir continuer à fournir des services à ses collectivités.

Comme je l'ai déjà dit, certains services n'ont pas de véhicules. Ils n'ont pas de technologie. Ils n'ont pas accès à Internet ou à de bons systèmes de communication. Ce sont tous des domaines où nous avons besoin de ressources adéquates, et vite.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup. Vous avez terminé juste à temps. Vous n'avez dépassé votre temps que de 10 secondes. Vous vous en êtes très bien tiré.

Nous passons maintenant au Bloc québécois pour six minutes.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur le chef Mathias, d'abord, je suis content de pouvoir à nouveau vous appeler « chef ». Je vous félicite, et je vous remercie d'être présent.

La situation de Winneway me préoccupe particulièrement. Vous le savez puisque, le premier jour de ma campagne électorale, je suis allé à votre bureau pour parler de cette question et, notamment, de la police.

Concrètement, quelles sont les conséquences liées à l'absence d'un service de police basé dans votre communauté? Avez-vous des données statistiques à nous présenter sur l'évolution de la criminalité dans vos rues depuis 20 ans, soit depuis que le service de police basé à Winneway s'est retiré? Y a-t-il un lien à établir entre le retrait d'un service de police autonome et l'augmentation de la criminalité?

● (1815)

Chef Steeve Mathias: Quand la Sûreté du Québec a pris en main la desserte policière de Long Point, à Winneway, en 2006, le *Témiscamien* publiait chaque mois des statistiques sur les incidents qui se produisaient à Winneway. Ça a duré environ un an, et on a constaté qu'il y avait plus de rapports de police à Winneway, sous la responsabilité de la Sûreté du Québec, que dans les 17 ou 18 autres municipalités du Témiscamingue. On a donc arrêté de publier ces données, parce que ça démontrait qu'il y avait un gros besoin à Winneway et que la Sûreté du Québec avait perdu le contrôle de la situation dans la communauté, ici.

Encore aujourd'hui, quand la voiture de police descend la côte, à Winneway, les gens sautent sur les réseaux sociaux pour dire aux gens de faire attention et que la police est en ville. Pourtant, il me semble qu'on n'est pas censé avoir peur de la police et qu'on devrait se sentir plus en sécurité quand on voit une voiture de police, mais c'est là qu'on en est rendu. Comme le disait le chef de police de Kahnawake, M. Zacharie, tout est dans l'approche. Quand la police vient ici, c'est pour donner des amendes pour des infractions au code de la route ou pour porter des accusations contre des gens.

Sébastien Lemire: Il y avait de l'espoir quant à l'établissement d'un service de police anishinabe. Une entente a été signée par la communauté de Winneway en 2023 pour la réalisation d'un plan de faisabilité. Selon les suivis qui ont été faits récemment, en octobre 2024, concernant l'appel à l'action 28 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les produits livrables ont été émis et le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont la volonté de poursuivre les travaux liés à la mise sur pied d'un service de police anishinabe.

Pourquoi ce projet n'avance-t-il pas? Est-ce une question de financement, ou est-ce que ça va plus loin, selon vous?

Chef Steeve Mathias: Ce n'est pas une question de financement, parce que des investissements ont été faits dans les deux autres communautés, soit celle de Kebaowek et celle de la Première Nation Timiskaming. Comme je l'ai mentionné dans mon introduction, on y a bâti deux nouveaux postes de police et on a multiplié par trois ou quatre le budget de fonctionnement de ces deux corps de police. Nous sommes bien heureux pour elles, parce que nous savons qu'elles en avaient besoin pour répondre à leurs besoins, mais durant tout ce temps, il n'y a rien qui se passe à Winneway.

Comme je le disais tantôt, qu'est-ce que nous avons, à Winneway? On nous a apporté une petite roulotte, dont les policiers se servent pour s'étirer les jambes et aller à la salle de bain, et c'est nous qui payons pour la location de cette roulotte. Nous n'avons même pas de budget et nous n'avons pas d'entente pour payer les dépenses reliées à cette roulotte. C'est incroyable.

Sébastien Lemire: Votre communauté de Long Point n'a pas d'assise territoriale officiellement à Winneway. Comment est-ce que ça affecte le développement de votre capacité à avoir un service de police autonome?

Chef Steeve Mathias: En ce qui concerne l'assise territoriale de la communauté, comme Winneway n'a pas le statut de réserve, nous avons commencé à travailler sur l'entente de collaboration à laquelle vous avez fait référence tantôt et qui a été ratifiée en juin 2022. Nous nous sommes entendus sur un territoire d'application et nous avons défini les limites du territoire où le corps de police aurait compétence. Donc, nous avons ça.

Même pour le ministère de la Sécurité publique, nous n'avons pas besoin du statut de réserve. Pourvu que nous ayons un territoire de compétence, c'est suffisant pour accorder l'autorité à un corps de police.

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième tour. Cette fois-ci, les intervenants auront cinq minutes.

Nous allons commencer par M. Stevenson.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Mes questions s'adressent à vous deux. Vous pouvez tous y répondre.

Nous avons entendu des témoignages selon lesquels vos nations ont été largement sous-financées et les services de police n'ont pas un financement équivalent à celui d'autres municipalités. Dans vos discussions avec d'autres nations, je me demande s'il y a une formule qui vous permet de citer des exemples partout au pays et de dire que: « Ces gens donnent l'exemple. Ils font du bon travail. » J'ai l'impression que leurs situations devraient être équivalentes. Je me demande s'il y a une sorte de formule qui vous permettrait de fixer la norme minimale dont vous avez besoin pour avoir des services de police adéquats et efficaces dans votre région en autodétermination.

Chef Mathias, je suppose que nous pouvons commencer par vous. À quel niveau le financement doit-il se situer? Avez-vous d'autres exemples de réussite et de ce que vous devez faire pour y arriver?

● (1820)

Chef Steeve Mathias: Vous savez, je ne pense pas qu'il y aura une solution universelle. Je pense que chaque Première Nation doit déterminer elle-même comment elle veut s'organiser, gouverner et administrer la prestation de ses services de police.

Je vais vous donner un exemple. J'ai planché sur une étude de faisabilité visant à créer une police régionale avec les deux autres communautés algonquines de la région. Nous avons intégré cette étude au concept de notre police régionale. Nous y avons intégré les sept enseignements des aînés sur la façon dont nous voulons nous gouverner au moyen de cette police régionale.

Nous en assurons donc la pertinence culturelle. Comme M. Zacharie l'a mentionné plus tôt, il faut bâtir la confiance. C'est ce que nous devons faire. Lorsque nous avons consulté notre communauté — nous avons présenté un PowerPoint à nos gens sur la façon dont nous allons bâtir notre nouveau service de police autonome —, ils ont vraiment apprécié. Ils ont maintenant fait le lien entre la pertinence culturelle et la prestation de ce service.

William Stevenson: Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Où devez-vous aller? Que vous manque-t-il pour y arriver?

Chef Steeve Mathias: Nous devons nous donner les moyens et les ressources nécessaires. Nous avons besoin d'une entente en bonne et due forme avec un financement récurrent et à long terme, et pas seulement d'une entente de deux ans environ. Nous avons besoin d'une certaine stabilité pour que nos gens continuent à y travailler par la suite.

William Stevenson: Dans ce cas, un programme quinquennal ou décennal vous donnerait assurément une certaine stabilité.

Pouvons-nous également demander à M. Zacharie ce qu'il en pense?

Chef Dwayne Zacharie: C'est une excellente question.

En tant que membre de l'Association des chefs de police des Premières Nations, je peux dire que nous avons déjà fait le travail. En fait, nous avons fourni à Sécurité publique Canada une copie des coûts et des différences.

Nous avons constaté que les services de police traditionnels, faute d'un meilleur terme, coûtent environ 250 000 \$ par agent pour l'embauche, la formation et tout le reste. Du côté des services de police des Premières Nations, si nous analysons nos ententes, nous obtenons parfois 150 000 \$ par tête, avec de la chance. Pourquoi y a-t-il une différence de 100 000 \$ entre ces types d'agents, alors que nous faisons le même travail?

Comme l'a dit un des témoins précédents, le taux de crimes graves est 37 % plus élevé dans les communautés des Premières Nations. La toxicomanie et le suicide... tous ces taux sont supérieurs chez les Premières Nations. Nos agents interviennent seuls, parfois sans soutien. Il y a d'énormes différences.

Pensez-y. Si vous avez un service de 100 agents et qu'il y a une différence de 100 000 \$ par tête, quelle est la différence de coût? C'est assez facile. Même avec 10 agents, il y a un écart de 1 million de dollars dans le budget au bout du compte.

Le vice-président (Jamie Schmale): Nous passons maintenant à une autre intervention de cinq minutes.

Allez-y, madame Lavack.

[Français]

Ginette Lavack: Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les trois témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur le chef Mathias, mon collègue a justement soulevé l'entente conclue avec le Québec pour mettre en place un service de police, mais ce n'est pas encore fait. Au-delà du manque de financement, pourriez-vous nous faire part de vos pensées et de vos idées sur les principaux obstacles qui continuent de retarder l'établissement et la mise en place du service de police?

Chef Steeve Mathias: Honnêtement, je ne crois pas que ce soit une question de financement dans notre cas pour ce qui est de ce

projet pilote de créer un corps de police régional pour les trois communautés. Je pense que c'est plutôt une question de nature politique: le Québec nous dit que si nous voulons avoir notre corps de police ou notre poste de police nous aussi, comme les deux autres communautés, nous devons signer pour que Winneway obtienne le statut de réserve.

C'est un jeu politique. On n'arrive pas à s'entendre sur toutes les conditions qui sont rattachées à la création d'un statut de réserve à Winneway. On ne s'entend pas sur le périmètre et on veut limiter la superficie de ce territoire. Par contre, nous voulons le maximiser, parce que nous ne nous fions pas uniquement aux besoins résidentiels. En effet, nous voulons aussi penser au développement économique et créer une base économique pour notre communauté.

Il y a donc des questions politiques qui nous empêchent de faire cheminer ce projet. Je trouve malheureux et malhonnête le fait qu'on joue à ce jeu et qu'on nous donne un ultimatum, au détriment de la sécurité publique de ma communauté. On nous demande de signer pour avoir le statut de réserve avant qu'on nous donne les ressources et les moyens d'avoir notre poste de police à Winneway. Ça, c'est du chantage.

• (1825)

Ginette Lavack: Étant donné cette situation, avez-vous des idées de solutions possibles pour débloquer cette impasse?

Chef Steeve Mathias: En participant à la réunion du Comité ce soir, madame Lavack, j'espérais que ça pourrait faire partie des solutions et nous aider à faire débloquer l'impasse dans laquelle nous sommes présentement. Sinon, il nous reste la voie juridique. Nous avons demandé un avis juridique. Ça va faire 20 ans que nous n'avons pas de corps de police à Winneway. Ce n'est pas juste un droit autochtone, c'est un droit fondamental, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est une question de droits de la personne, selon nous. Tout le monde a le droit de se sentir en sécurité là où il vit. Cette voie reste donc une solution.

Sinon, nous allons entrer en contact avec les médias, comme *Enquête* ou *W5*, pour tourner un documentaire afin de dénoncer publiquement la façon dont nous sommes maltraités à Winneway. Qu'avons-nous fait de mal à ces deux gouvernements pour ne pas être traités comme les deux autres communautés, qui ont reçu tout ce soutien et tous ces moyens pour augmenter leur niveau de services dans la communauté? Moi, ça me dépasse.

Ginette Lavack: Merci, monsieur le chef Mathias.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Il vous reste 30 secondes.

Ginette Lavack: J'allais demander au chef Zacharie s'il pouvait nous parler un peu des leçons que le gouvernement fédéral peut tirer de la collaboration du Québec avec les services de police autochtones, ce dont une éventuelle loi pourrait s'inspirer.

Chef Dwayne Zacharie: Nous devons absolument être à la table et faire partie de la solution. Il est inacceptable que le gouvernement impose sa façon de procéder. Il doit consulter les communautés. Il doit parler à des experts dans les services de police des Premières Nations. Nous devons poursuivre ces discussions. Nous n'avons pas échangé depuis fort longtemps. Même si on nous a promis qu'un jour, à un moment donné, nous serions reconnus comme un service essentiel, ce n'est toujours pas arrivé. C'était il y a de nombreuses années.

En toute honnêteté, j'ai l'impression qu'il s'agit d'une autre occasion de parler des problèmes qui nous affligent encore. Je suis le chef des gardiens de la paix depuis plus de 20 ans et je parle encore aujourd'hui des mêmes problèmes qu'à l'époque. Il est vrai que certains enjeux se sont améliorés progressivement, mais ce n'est pas encore au point. Il y a toujours un écart considérable. Il y a un énorme fossé entre ce que les services de police autochtones peuvent faire et ce qu'ils seront en mesure d'accomplir s'ils reçoivent suffisamment de ressources.

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Le vice-président (Jamie Schmale): Merci beaucoup.

Chef Zacharie, vous avez dit tout à l'heure que vous aviez effectué une analyse des coûts, que vous avez envoyée à Sécurité publique. Seriez-vous disposée à la remettre au Comité?

• (1830)

Chef Dwayne Zacharie: Je suis d'accord pour vous la transmettre. Je vais en discuter avec l'Association des chefs de police des Premières Nations, mais je suis persuadé qu'elle acceptera de le faire.

Le vice-président (Jamie Schmale): C'est parfait. Je tiens à remercier le chef.

Nous avons... Je vais peut-être faire comme Terry Sheehan.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, au nom de l'équité entre les partis politiques, je pense que personne ne va s'opposer à ce que le Bloc québécois puisse poser sa deuxième série de questions.

[Traduction]

Le vice-président (Jamie Schmale): Vous avez deux minutes.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur le chef Mathias, vous avez transmis aux membres de ce comité un mémoire au titre évocateur parlant de l'oppression qu'exercent le Canada et le Québec sur la Première Nation de Long Point, à Winneway, au détriment de la sécurité publique. Dans votre mémoire, vous indiquez que des négociations sont en cours avec Québec depuis 2006, mais que le Canada est absent de la table des négociations. Pourquoi le Canada est-il absent?

Par ailleurs, depuis 2006, la Première Nation de Long Point refuse de signer une entente, mais elle a quand même présenté, de

bonne foi, des recommandations clés. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Chef Steeve Mathias: Le Canada vient de revenir à la table de négociation il y a un an et demi. Il nous a octroyé un budget de 300 000 \$ pour faire l'étude de faisabilité. Au début des plus récentes négociations, en 2022, le Canada agissait seulement à titre d'observateur. Il ne voulait pas prendre de décisions, mais seulement suivre les discussions entre les communautés et le Québec, sans s'avancer davantage.

Samedi matin, imaginez-vous qu'on a reçu un courriel du représentant du gouvernement fédéral et du représentant du gouvernement provincial. Ils ont demandé aux trois chefs engagés dans ce projet régional de fournir une mise à jour du dossier et de leur faire part de la position des communautés. Pourquoi ont-ils fait cette demande? Je suis convaincu que c'est parce qu'ils savaient que je me présenterais devant votre comité ce soir.

Sébastien Lemire: Mon temps est écoulé.

Monsieur Mathias, merci beaucoup de votre participation. J'invite les membres du Comité à lire votre mémoire.

Merci. *Meegwetch.*

[Traduction]

Chef Steeve Mathias: *Meegwetch.*

Le vice-président (Jamie Schmale): C'est bien. C'est parfait.

Je tiens à remercier infiniment les témoins de leurs comparutions. Nous vous sommes profondément reconnaissants de tout ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

À moins qu'il n'y ait d'autres interventions à la table, le Comité souhaite lever la séance.

Bob Zimmer: Vous avez fait un excellent travail aujourd'hui, monsieur le président.

Le vice-président (Jamie Schmale): Je dirais que c'était mieux que M. Sheehan, mais je vais vous laisser en délibérer, ce que nous n'avons pas le temps de faire.

Merci à tous de votre temps. Nous nous reverrons lundi, à la prochaine réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>